

Association Diocésaine de Paris
Commission des Orgues
Carte professionnelle/ section orgue
10, rue du Cloître Notre Dame
75004 Paris
MT/ 04.06.2020

**Informations sur le calendrier des épreuves en vue de l'obtention
de la carte professionnelle /section orgue**

1/ Les épreuves en vue de l'obtention de la carte professionnelle/ section Orgue auront lieu :

- du 22 septembre 2020 au 26 septembre 2020 inclus pour l'entretien liturgique. (Epreuve N°1)
- du 7 octobre 2020 au 9 octobre 2020 pour l'accompagnement et l'improvisation. (Epreuve N°2)
- du 14 octobre 2020 au 16 octobre 2020 pour les Œuvres imposées. (Epreuve N°3)

2/ Chaque épreuve est obligatoire et éliminatoire

Toutefois les candidats reçus, en 2019, à l'épreuve N°1 (entretien liturgique) seront dispensés de cette épreuve en 2020 ; ils pourront se présenter directement à l'épreuve N°2 « Accompagnement et Improvisation ».

Les candidats qui ne seront pas reçus à l'épreuve N°1 seront éliminés et ne pourront pas se présenter aux épreuves 2 & 3.

3/ Seuls les candidats, reçus à l'épreuve N°2, pourront se présenter à l'épreuve N°3 « œuvres imposées ».

Toutefois les candidats détenteurs d'un 1^{er} prix d'orgue d'interprétation du Conservatoire National Supérieur de Paris et/ou de Lyon pourront être dispensés de l'épreuve N°3.

4/ J'attire l'attention des candidats sur l'importance de l'épreuve N°2

Chaque candidat est invité à accompagner des chants en français et en grégorien d'où l'importance de maîtriser l'harmonie et le contrepoint et d'être en mesure d'improviser un prélude, un interlude et un postlude.

5/ Le nom de la paroisse où se dérouleront les épreuves N° 2 & 3, sera communiqué aux candidats vers le 15 septembre 2020.

Chaque candidat pourra répéter sur l'orgue selon un calendrier établi (jour, horaire) pour une durée maximale de 30 minutes pour l'épreuve N°2 et pour une durée d'une heure trente minutes pour l'épreuve N°3.

Les inscriptions pour les répétitions devront m'être directement adressées (mtabary@diocese-paris.net) ; j'accueillerai tous les candidats à la paroisse pour toutes les répétitions.

6/ Les personnes, ayant les aptitudes requises, peuvent se porter candidates à l'examen pour l'obtention de la carte professionnelle/ section Orgue à partir du 5 juin 2020 et jusqu'au 30 juin 2020 inclus (adresser un courriel à l'adresse suivante : mtabary@diocese-paris.net).

Un dossier de candidature, à renvoyer dans les meilleurs délais et au plus tard le 3 juillet 2020, leur sera transmis. Toute information non conforme à la vérité sur les diplômes obtenus donnera lieu à une élimination aux épreuves 2020.

Le nombre des candidats est limité à 10 au titre des épreuves 2020.

Michel TABARY
Président de la Commission des Orgues
et de la carte professionnelle